

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1648

4 juillet 2008

SOMMAIRE

2images S. à r. l.	79059	IB Management Services S.A.	79063
Actiogest S.A.	79059	I.T. Consult S.A.	79067
Ajeco S.à r.l.	79060	Kaltlux S.A.	79062
Alena Invest	79068	Katiar Holding	79061
Alliance Resources S.A.	79071	Makkie Holding S.à.r.l.	79068
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.	79066	Mass-Tech Holding AG	79100
Assystem UK Limited	79061	Netline S.A.	79072
Atrading S.A.	79100	Nextra International Sicav	79058
Ax-Log S.A.	79065	Open Ocean S.à r.l.	79093
B2 Print S. à r. l.	79067	Paul UK Partners S.A.	79063
Bedge Holding	79060	PP Holding S.A.	79069
Binz Communications S.à r.l.	79058	Protection Re	79062
Brachem Acquisition S.C.A.	79072	R & K S. à r.l.	79066
Brasserie Yasmina & André S.à r.l.	79075	Rubik Ventures	79066
Brofortec S.à r.l.	79058	Salcon S.A.	79090
Carlson Wagonlit Luxembourg S.à r.l. ...	79069	Shamil Finance (Luxembourg) S.A.	79065
ColTour Holdings S.à.r.l.	79090	Société du Parking de l'Avenue Monterey S.A., en abrégé S.P.A.M. S.A.	79072
DHC Luxembourg IV S. à r.l.	79101	Société Internationale de Supervision Fi- nancière S.A.	79063
Dion S.A.	79070	Sojebe S.A.	79061
Eiger Securities LLP Luxembourg Branch	79058	Sojepar S.A.	79062
Estimo	79059	Sport Ethiq Sàrl	79064
Euro Decor S.à r.l.	79061	Standard International Holdings S.A.	79070
Europe Techno Participations S.A.	79064	Stone Design Luxembourg S.A.	79060
Fairfield Investment S.A.	79071	SU European Properties S.à.r.l.	79082
Favres Development S.A.	79077	Sun Microsystems Investments S.à r.l. ...	79065
Fiduciaire des P.M.E.	79065	Thibault Management Services S.A.	79064
France Invest S.A.	79062	THL GCO Investments IV, S.à r.l.	79104
G5 Holding S.A.	79069	Triangle Properties S.A.	79073
Galen Industry S.A.	79104	Tricla Holding S.à r.l.	79071
Gebrüder Hartmut und Volker FESS S.à r.l.	79066	Vauban Properties S.A.	79063
Good Media Investment Holdings Sàrl ...	79064	VisionAd S.à r.l.	79067
GWM	79068	Vistec Electron Beam Holdings S.à r.l. ...	79070
Hairkiller Europe Holding S.A.	79067	Western Classics S.à.r.l.	79060
		Woodlux Production S.A.	79059

Binz Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 18, rue Duchscher.
R.C.S. Luxembourg B 108.101.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.2008.

Pour la société BINZ COMMUNICATIONS SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008075991/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02283. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Nextra International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.690.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nextra International Sicav

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Christophe Velle / Signature

Référence de publication: 2008075992/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04487. - Reçu 290,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Brofortec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 68, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 120.594.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076917/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04112. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Eiger Securities LLP Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 122.049.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 17/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076919/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04049. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

2images S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 72, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 121.819.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076923/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04246. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Estimo, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 84.932.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076926/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03571. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Actiogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 48.384.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/06/2008.

Pour ACTIOGEST s.a.

p.o. J. REUTER

Référence de publication: 2008076844/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03387. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Woodlux Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 138.863.

Déclaration rectificative

Le notaire soussigné certifie par la présente que l'adresse exacte de Monsieur José LAMAND, informaticien, né le 11 août 1952 à Namur, administrateur de la société WOODLUX PRODUCTION S.A., inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 138.863, est B-5501 Lisogne, 3, rue du Centre.

Ettelbruck, le 11 juin 2008.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2008076734/4917/16.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2008, réf. DSO-CR00172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080087298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Stone Design Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 3, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 63.514.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 21 März 2008

Im Jahre 2008, den 21. März um 14.00 Uhr sind die Aktionäre der Gesellschaft in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

Den Gesellschaftssitz wird von 1C, boulevard de la Fraternité, L-1541 Luxembourg ab dem 01.04.2008 nach L-2680 Luxembourg, 3, rue de Vianden verlegt.

Luxemburg, den 21. März 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008076746/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Western Classics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 3, Am Eck.
R.C.S. Luxembourg B 108.150.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076745/800640/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2008, réf. DSO-CR00264. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080087595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Bedge Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.127.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076733/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2008, réf. DSO-CR00196. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080087229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Ajeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.868.

EXTRAIT

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 19 mai 2008, les décisions suivantes ont été prises:

Le siège est transféré à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2008076803/7790/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05749. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Sojebe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 114.289.

EXTRAIT

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 19 mai 2008, les décisions suivantes ont été prises:
Le siège est transféré à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme
Signature
Le scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2008076804/7790/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05744. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Katiar Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.134.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076730/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2008, réf. DSO-CR00198. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080087246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Euro Decor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 106.558.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 juin 2008.

Pour copie conforme
Roger ARRENSDORFF
Notaire

Référence de publication: 2008076747/218/13.

(080087532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Assystem UK Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.175.

Notre contrat de bail au 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg s'est terminé le 30 avril 2008.

Notre société a déménagé depuis le 1^{er} mai 2008 à l'adresse suivante: 81, route d'Arlon, L-8311 Capellen

Luxembourg, le 12 juin 2008

Siemon Smid
Operations Manager

Référence de publication: 2008076806/4382/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06618. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Protection Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 32.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2008076751/206/13.

(080087462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Kaltlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.126.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076731/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2008, réf. DSO-CR00199. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080087243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

France Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 4-12, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 113.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 juin 2008.

Pour copie conforme
Roger ARRENSDORFF
Notaire

Référence de publication: 2008076744/218/13.

(080087491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Sojepar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 64.414.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, réuni à Luxembourg le 30 mai 2008, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme
Jérôme GUEZ
Administrateur délégué

Référence de publication: 2008076799/7790/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05732. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Vauban Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.719.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008076812/5770/12.

(080087060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Société Internationale de Supervision Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 30.683.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008076813/5770/12.

(080087058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

IB Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 47.699.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008076814/5770/12.

(080087046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Paul UK Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 101.318.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 11 juin 2008 à 10.00 heures*

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de transférer le siège social de la société vers L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Pour extrait conforme,

Référence de publication: 2008076810/5863/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Thibault Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 47.852.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008076809/5770/12.

(080086995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Sport Ethiq Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 86.807.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008076815/227/12.

(080087475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Good Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 114.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER, notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008076816/231/14.

(080087540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Europe Techno Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 102.229.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, réuni à Luxembourg le 29 décembre 2007, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, à L-1611, Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme

Jérôme GUEZ

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008076801/7790/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05736. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Ax-Log S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 64.409.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, réuni à Luxembourg le 12 juin 2008, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège de la société de L-1521, Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, à L-1611, Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme
Jérôme GUEZ
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008076805/7790/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05739. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Fiduciaire des P.M.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 10.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA, SOCIETE ANONYME
Signatures

Référence de publication: 2008076820/514/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04352. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Shamil Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R.C.S. Luxembourg B 88.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008076848/7241/11.

(080087043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Sun Microsystems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 329.800,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activité Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 107.237.

Le bilan au 30 juin 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077013/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04851. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 28.889.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008077068/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05464. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Rubik Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 119.544.

Le bilan au 30 avril 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077015/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05607. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Gebrüder Hartmut und Volker FESS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 102, rue de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 86.525.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 16 juin 2008.

Pour Gebrüder Hartmut und Volker Fess Sàrl

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2008077025/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

R & K S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 96.498.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008077107/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04121. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Hairkiller Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 112.402.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008077108/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04135. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

VisionAd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.
R.C.S. Luxembourg B 112.662.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008077109/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04198. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

B2 Print S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Merttert, 49, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 117.584.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008077110/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04191. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

I.T. Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 28.517.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 avril 2008 que:

- ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société Monsieur Ernesto REALI, résidant à B-6200 Chatelet, 424, rue de la Justice et Monsieur BREINICH Friederich, résidant à B-7021 Mons, 14, rue des Rimahans en remplacement de Madame Nicole MAECK et de Monsieur Marco TURCO tous deux démissionnaires.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077083/317/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03338. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Makkie Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 90.958.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 février 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mr Joseph MAYOR, de son poste de Gérant de la Société avec effet au 03 mars 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008077477/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

GWM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.837.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2008

En date du 13 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Sigieri Diaz Della Vittoria Pallavicini, de Monsieur Arturo Nattino, de Monsieur Andrea Nattino, de Monsieur Giacomo Scribani Rossi et de Monsieur Moataz El-Sherif en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers SARL en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008077485/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02902. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Alena Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.860.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2008

En date du 25 mars 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire e a décidé:

- de remplacer Ernst & Young SA par Mazars, 10A, rue Henri M. Schnadt, L - 2530 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises avec effet au 25 mars 2008, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 2 mai 2008.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008077486/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Carlson Wagonlit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 4, rue Fort Niedergrünewald.
R.C.S. Luxembourg B 9.916.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale, tenue en date du 29 mai 2008, de reconduire le mandat du Commissaire aux comptes, Deloitte S.A., jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se tenir en l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008077501/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

G5 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.399.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale statutaire du 20 avril 2006

L'assemblée accepte la démission de AACO (ACCOUNTING AUDITING CONSULTING AND OUTSOURCING) S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes et accepte la candidature de Monsieur Pascoal DA SILVA demeurant 25, route de Remich L-5460 Trintange au poste de commissaire aux comptes. Son mandat a pris effet le 5 avril 2006 et arrivera à échéance lors de l'assemblée générale de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Stéphane MORELLE / Patrick ABADIE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008077495/1267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

PP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 130.622.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 10 mars 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste d'Administrateur A de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Alan DUNDON, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'Administrateur A de la société avec effet au 31 mars 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008077479/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Dïon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 133.314.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 26 mai 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste d'Administrateur B de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Alan DUNDON, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'Administrateur B de la société avec effet au 31 mars 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008077480/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Vistec Electron Beam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.054.

—
Mr. DIEKROEGER, Ken, Gérant, a changé d'adresse personnelle qui est désormais la suivante: 2180, Stockbridge, Woodside, CA 94062, USA.

La présente est faite en vue de la mise à jour du dossier de la société Vistec Electron Beam Holdings S.à r.l. auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077493/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Standard International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 39.445.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 02 mai 2008 la cooptation de Mme Jenny KNOTT au Conseil d'Administration et la démission de M. Dennis Frank DUGMORE du Conseil d'Administration du 15 mars 2008 ont été ratifiées. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 05 juin 2008.

For STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président

Référence de publication: 2008077496/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03576. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Fairfield Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 74.610.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 04 avril 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend note de la démission de Monsieur Joseph MAYOR en tant qu'administrateur de la Société avec effet rétroactif au 03 mars 2008. Elle nomme en remplacement Monsieur José CORREIA, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet rétroactif au 03 mars 2008.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008077482/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Tricla Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 84.999.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 avril 2008

L'Associé Unique décide de renouveler les mandats de Gérant de Lux Business Management S.à.r.l. et Lux Konzern S.à.r.l. pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008077474/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Alliance Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 72.689.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 06 mars 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend note de la démission de Monsieur Joseph MAYOR en tant qu'administrateur de la Société avec effet rétroactif au 03 mars 2008. Elle nomme en remplacement Monsieur José CORREIA, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet rétroactif au 03 mars 2008.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008077483/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Netline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 63.935.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 juin 2007

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de:

- Monsieur Frank MAITRY de sa fonction d'administrateur délégué, administrateur et président,
- Monsieur Carlo GAMBUCCI de sa fonction d'administrateur,
- De la société CEPAL en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR NETLINE SA
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signature

Référence de publication: 2008077512/514/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04996. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Brachem Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 118.685.

—
Les comptes annuels au 31.12.2006 régulièrement approuvés, le rapport de gérance, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Brahms Chemical Intermediate S.A. (en abrégé Brachem S.A.)

Gérant unique

Signatures

Référence de publication: 2008077579/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05976. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Société du Parking de l'Avenue Monterey S.A., en abrégé S.P.A.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 46.778.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 mai 2008

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, conformément à l'article 14 des statuts, nomme Monsieur Gustave Mootz, 35, route de Luxembourg, L-5752 Frisange, commissaire, jusqu'à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour extrait conforme et sincère
Fiduciaire Générale de Luxembourg, société anonyme
560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008077553/507/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Triangle Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 105.611.

L'an deux mille huit, le quatre juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRIANGLE PROPERTIES S.A.", ayant son siège social à 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.611, et constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 10 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 422 du 7 mai 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane Lataste.

Qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Cynthia Fradcourt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Pairon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Donner décharge aux administrateurs et au commissaire actuellement en fonction.
2. Décision de dissoudre la Société et prononcer la mise en liquidation à compter de ce jour.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

III. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

V. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs en fonction: Monsieur Didier Mc Gaw, Monsieur Nicholas Moller et Monsieur Stéphane Lataste.

L'assemblée donne décharge au Commissaire en fonction, l'Alliance Révision S.à.r.l., avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Didier Mc Gaw, avocat, né à Curepipe (Mauritius), le 2 septembre 1962, demeurant au 95 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme liquidateur de la Société, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la version anglaise:

In the year two thousand and eight, on the fourth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "TRIANGLE PROPERTIES S.A." (the "Company"), with registered office at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered at the trade and companies register under section B 105 611, incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse LENTZ, then notary residing at Remich, on 10 January 2006, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 422 on 7 May 2005.

The meeting is presided by Mr Stéphane Lataste.

Who appoints as secretary Ms Cynthia Fradcourt.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabelle Pairon.

(The "Committee")

The Committee of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. All shareholders waive their rights to the formalities of prior convening notices and declare that they have been duly informed of the agenda of this meeting.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. To grant full discharge to the directors and to the auditor (commissaire).
2. Decision to dissolve the Company and put it into liquidation.
3. Appointment of a liquidator and determination of his powers.
4. Miscellaneous.

III. There has been established an attendance list witnessing the shareholders present and represented and the number of shares, which list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the committee of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Committee and the notary.

IV. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore mentioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

By special vote the shareholders resolve to grant full discharge to the directors, Mr Didier Mc Gaw, Mr Nicholas Moller, and Mr Stéphane Lataste, in respect of the execution of their mandate up to this date.

By special vote, the shareholders resolve to grant full discharge to the auditor (commissaire), L'Alliance Révision S.à r.l., with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, in respect of the execution of its mandate up to this date.

Second resolution

The shareholders resolve to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Third resolution

The shareholders appoint Mr Didier Mc Gaw, lawyer, born in Curepipe (Mauritius), on 2 September 1962, residing at 95 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, as liquidator of the Company, who is vested with all the powers as provided by the law.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145 of the amended law on commercial companies dated 10 August 1915, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and in lieu thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

Whereupon, the undersigned notary who is conversant with English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in French followed by an English translation and that in case of any discrepancies between the French and the English versions, the French text shall prevail.

In faith of which, We, the undersigned notary, affix our signature and seal in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this deed.

This deed having been read and translated to the appearing parties, the said parties together with the notary signed the present original deed.

Signé: S. Lataste, C. Fradcourt, I. Pairon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 6 juin 2008. LAC/2008/23027. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008078683/5770/117.

(080090003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Brasserie Yasmina & André S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 1, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 139.343.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur André KRACK, boucher, demeurant à L-2670 Luxembourg, 57, boulevard de Verdun, et son épouse
2.- Madame Yasmina LAISSOUB, gérante de sociétés, demeurant à L-2670 Luxembourg, 57, boulevard de Verdun, déclarant être mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2004,
ici représentés par Monsieur Mathias KRACK, demeurant à L-8311 Capellen, 91, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 juin 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée familiale, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et petite restauration.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Brasserie Yasmina & André S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur André KRACK, boucher, demeurant à L-2670 Luxembourg, 57, boulevard de Verdun, quatre-vingt parts sociales	80
2.- Madame Yasmina LAISSOUB, gérante de sociétés, demeurant à L-2670 Luxembourg, 57, boulevard de Verdun, vingt parts sociales	20
TOTAL: CENT parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Déclaration

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent que la société est une société familiale au sens de la loi du 29 décembre 1971.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents Euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Yasmina LAISSOUB, gérante de sociétés, demeurant à L-2670 Luxembourg, 57, boulevard de Verdun.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur André KRACK, boucher, demeurant à L-2670 Luxembourg, 57, boulevard de Verdun.

3.- Chaque gérant peut valablement engager la société par sa signature individuelle jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000.-). Au-delà de ce montant, la société est engagée par les signatures conjointes des deux gérants, dont obligatoirement celle de la gérante technique.

4.- Le siège social de la société est établi à L-2269 Luxembourg, 1, rue Jean Origer.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KRACK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 juin 2008, Relation: ECH/2008/777. — Reçu trente et un euros

12.400.- à 0,25% = € 31.-.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 juin 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008078276/201/116.

(080088872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Favres Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.342.

STATUTS

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133,

ici représentée par:

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "FAVRES DEVELOPMENT S.A." (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit est de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) par action.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le 2^{ième} mardi du mois de mai à 11.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires

peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une

réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

79082

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Ivo KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.

4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2013.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PEUTEMAN, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 juin 2008. Relation: ECH/2008/795. - Reçu cent soixante euros 32.000.- à 0,5% = €160.-.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 juin 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008078275/201/294.

(080088863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

SU European Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.275.100,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.958.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

AFERINA HOLDINGS LIMITED, a private limited liability company, established under the Cyprus law, and having its registered office at 284, Arch. Makarios III Avenue, Fortuna Court, Block «B», 2nd Floor, CY-3105 Limassol, Cyprus registered within the Registrar of Companies under number 163 143 (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of SU EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.958 and incorporated under Luxembourg law by deed (the «Articles») drawn up on 4 August 2006 by the notary Maître Jean

Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 2071, dated 6 November 2006, page 99362 (the "Company");

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given on May 23rd, 2008, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to completely amend and restate the Company's Articles, including the corporate object clause, as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "SU European Properties S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined below) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset in particular real estate by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at one million two hundred seventy-five thousand and one hundred Euros (EUR 1,275,100.-) represented by twenty-five thousand five hundred and two (25,502) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) (hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares in accordance with the applicable legal provisions.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. Management

8. Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Liability of the managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

11. Art. 11. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any one manager.

12. Art. 12. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

12.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Art. 13. Meeting of the board of managers

13.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

13.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

13.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

13.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

13.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

13.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

13.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

14. Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law.

14.8 Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. Business year

15. Art. 15. Business year

15.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Art. 16. Distribution right of shares

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. Liquidation

17. Art. 17. Dissolution and liquidation

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

18. Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.-Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

AFERINA HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 284, Arch. Makarios III Avenue, Fortuna Court, Block «B», 2nd Floor, CY-3105 Limassol, Chypre, constituée selon le droit chypriote, et immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 163143 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de SU EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.958 et constituée en vertu d'un acte reçu le 4 août 2006 par le notaire Maître Jean Seckler, résidant à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2071 en date du 6 novembre 2006, page 99362 (la «Société»);

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 23 mai 2008, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre totalement les Statuts de la Société en ce compris la clause sur l'objet de la société, comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SU European Properties S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la « Loi »), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (comme défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (comme défini ci-après) de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège,

restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3 Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer la détention de ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les « Sociétés Apparentées »), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment mais non limitativement, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec, ou de souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

5. Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent soixante-quinze mille cent Euros (EUR 1.275.100,-) représenté par vingt-cinq mille cinq cent deux (25,502) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-) (ci-après défini comme les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale"). Les détenteurs des Parts Sociales sont définis ci-après les « Associés ».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts sociales

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. Gérance

8. Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le « Gérant Unique ». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le « Conseil de Gérance »).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Responsabilité des gérants. Aucun Gérant ne peut s'engager, en raison de ces fonctions, dans des obligations personnelles en vertu de l'engagement pris au nom de la Société. Il est seulement responsable de l'accomplissement de son mandat.

11. Art. 11. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant

12. Art. 12. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

12.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

13. Art. 13. Réunion du conseil de gérance

13.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

13.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

13.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

13.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

13.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

13.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

13.8 Des extraits seront certifiés par tout gérant.

Titre IV. Assemblée générale des associés

14. Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

14.8 Le changement de nationalité de la Société requiert unanimité.

Titre V. Exercice social

15. Art. 15. Exercice social

15.1 L'année sociale commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

16. Art. 16. Droit de distribution des parts

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que de ces Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. Liquidation

17. Art. 17. Dissolution et liquidation

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

18. Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à 1.800.- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des comparantes le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date et l'heure donnée en tête.

Le document ayant été lu au mandataire du comparant, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2008, Relation: LAC/2008/21403. — Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008077119/211/403.

(080087588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Salcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 107.576.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008077111/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04170. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

ColTour Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 131.984.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of January.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, undersigned.

THERE APPEARED:

Marcus PETER, attorney at law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

acting as the representative of the sole manager of the société à responsabilité limitée "COLTOUR HOLDINGS S.à R.L.", R.C.S. Luxembourg section B number 131.984, having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (the "Company"), pursuant to resolutions of the sole manager of the Company dated October 29, 2007.

The resolutions, initialled "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy-holder, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of notary Gérard LECUIT on August 27th, 2007, published in the Mémorial C number 2429 of October 26th, 2007.

2. The Company's capital is fixed at THIRTY THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 30,000.-), divided into TWENTY-FOUR THOUSAND SIX HUNDRED (24,600) Ordinary Parts and FIVE THOUSAND FOUR HUNDRED (5,400) Preference Parts each having a par value of ONE SWISS FRANC (CHF 1.-) (together hereinafter the "Parts").

3. Pursuant to article 6 of the articles of incorporation of the Company, the authorized capital is set at ONE HUNDRED AND FORTY MILLION (140,000,000) new Ordinary Parts having a par value of ONE SWISS FRANC (CHF 1.-) each, and TEN MILLION (10,000,000) new Special Parts having a par value of ONE SWISS FRANC (CHF 1.-) each.

Further pursuant to such article 6:

(a) The sole manager or the Board of Managers is authorised to issue in one or several times new Ordinary Parts, with or without issue premium, within the limits of the authorised share capital, and in favour of the existing participants in proportion to their existing holdings or to any other person as approved by the participants.

(b) The Board of Managers or the sole manager may increase the share capital by way of issue of new Ordinary Parts with or without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the new Ordinary Parts.

(c) The Board of Managers or the sole manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for such new Ordinary Parts from time to time, to accept subscriptions for such new Ordinary Parts, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such new Ordinary Parts.

(d) The nominal value of the new Ordinary Parts issued by using the authorised share capital shall be one Swiss franc (CHF 1.-) each.

(e) Any Preference Parts originally subscribed by a Relevant Ordinary Holder (as defined in the articles of association) which have not been transferred by such Relevant Ordinary Holder to a person who is not a Relevant Ordinary Holder within 60 days of such subscription, shall be converted into Ordinary Parts by the Board of Managers.

(f) This authorisation is granted for a period of four (4) years beginning from the date of publication of the incorporation deed of the Company, to wit October 26, 2007.

(g) When the Board of Managers or the sole manager effects a whole or partial increase in capital pursuant to article 6 of the articles of association, it shall be obliged to take all necessary steps to amend this article 6 in order to record

the change in the share capital. The Board of Managers or the sole manager is hereby authorised by article 6 of the articles of association to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment.

4. By resolutions of the sole manager of the Company dated October 29th, 2007, the sole manager of the Company has decided, within its competence described under Section 3, in particular 3 (e) here above, to convert certain Preference Parts into Ordinary Parts as agreed by the participants and mentioned in Article 6 of the articles of association (i.e.; to redeem, cancel EIGHT HUNDRED AND EIGHTY-EIGHT (888) Preference Parts, and reduce the capital and subsequently to increase the capital by issuing EIGHT HUNDRED AND EIGHTY-EIGHTY (888) new Ordinary Parts to two of the existing participants in the Company as indicated in the following table):

SUBSCRIBER AND REGISTERED OFFICE	NUMBER OF REDEEMED AND CANCELLED PREFERENCE PARTS AT 1 CHF EACH	NUMBER OF NEW ORDINARY PARTS AT 1 CHF EACH
CZ2 Tour S.à r.l., 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg	444	444
C8 La Tour S.à r.l. 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg	444	444
Total:	888	888

5. The new Ordinary Parts have been fully paid up using the nominal value of the redeemed and cancelled EIGHT HUNDRED AND EIGHTY-EIGHT (888) Preference Parts.

As a consequence of such conversion of Preference Parts to Ordinary parts, subparagraphs 6.1.1 and 6.1.2 of article 6 of the Articles of Incorporation are amended and now reads as follows:

Art. 6. Corporate Capital

"6.1.1 TWENTY-FIVE THOUSAND FOUR HUNDRED AND EIGHTY-EIGHT (25,488) ordinary parts having a par value of ONE SWISS FRANC (CHF 1.-) each (the "Ordinary Parts"); and

6.1.2 FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED AND TWELVE (4,512) preference parts having a par value of ONE SWISS FRANC (CHF 1.-) each (the "Preference Parts")."

Expenses

For the tax registration purposes, the increase and reduce of capital (CHF 888.-) is estimated at EUR 552.266 (exchange rate (median price) on January 29, 2008: CHF 1.- = EUR 0.62192).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated conversion of capital, are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, soussigné.

A COMPARU:

Marcus PETER, attorney-at-law, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du gérant unique de la société à responsabilité limitée "COLTOUR HOLDINGS S.à R.L.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 131.984, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (la "Société"), aux termes des résolutions du gérant unique de la Société en date du 29 octobre 2007.

Les résolutions resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, en date du 27 août, 2007, publié au Mémorial C numéro 2429 du 26 octobre 2007.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à TRENTE MILLE FRANCS SUISSES (30.000 CHF), divisé en VINGT-QUATRE MILLE SIX CENTS (24.600) Parts Ordinaires et CINQ MILLE QUATRE CENTS (5.400) Parts Préférentielles, d'une valeur nominale d'UN FRANC SUISSE (1 CHF) chacune.

3. Conformément à l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à CENT QUARANTE MILLIONS d'EUROS (140.000.000 EUR), de nouvelles Parts Ordinaires ayant valeur nominale d'UN FRANC SUISSE (CHF 1.-), et DIX MILLIONS (10,000,000) de Parts Spéciales ayant valeur nominale d'UN FRANC SUISSE (CHF 1.-).

De suite conformément à l'article 6:

(a) Le gérant unique ou le Conseil de Gérance est autorisé à émettre en une ou plusieurs fois de nouvelles Parts Ordinaires, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital autorisé, et ce en faveur des associés existants, proportionnellement à leurs participations existantes ou de toute autre personne approuvée par les associés.

(b) Le Conseil de Gérance ou le gérant unique peut augmenter le capital social par l'émission de nouvelles Parts Ordinaires sans réserver pour les associés existant un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Parts Ordinaires.

(c) Le Conseil de Gérance ou le gérant unique est autorisé à déterminer les conditions propres à chaque souscription de ces nouvelles Parts Ordinaires de temps à autre, à accepter les souscriptions de ces nouvelles Parts Ordinaires, et à accepter les apports en espèces ou en nature comme paiement du prix d'émission de ces nouvelles Parts Ordinaires.

(d) La valeur nominale des nouvelles Parts Ordinaires émises en utilisant le capital social autorisé devra être UN franc suisse (CHF 1.-).

(e) Des Parts Préférentielles souscrites à l'origine par un Porteur Ordinaire Pertinant (défini par les statuts de la Société) qui n'ont pas été transférées par le Porteur Ordinaire Pertinant à une personne qui n'est pas un Porteur Ordinaire Pertinant dans les 60 jours de la souscription, seront converties en Parts Ordinaires par le Conseil de Gérance.

(f) Cette autorisation est accordée pour une période de quatre (4) ans à partir de la date de publication de l'acte notarié de la constitution de la Société à savoir le 26 octobre 2007.

(g) Lorsque le Conseil de Gérance ou le gérant unique effectue une augmentation de capital complète ou partielle conformément à l'article 6.- des statuts de la Société, il sera obligé de prendre toutes les mesures nécessaires pour modifier cet article 6.-, afin qu'il reflète le changement de montant du capital social. Le Conseil de Gérance ou le gérant unique est autorisé par l'article 6 des statuts de la Société à prendre ou autoriser les mesures nécessaires à la signature et à la publication de cette modification.

4. Par résolutions du gérant unique de la Société en date du 29 octobre 2007, le gérant unique de la Société a décidé dans les limites de ses pouvoirs décrits à la section 3, et en particulier la section 3 (e) ci-dessus, de convertir certaines Parts Préférentielles en Parts Ordinaires comme convenu par les associés et tel que stipulé à l'article 6 des statuts de la Société (c-à-d racheter, annuler HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT (888) Parts Préférentielles et réduire le capital et par la suite d'augmenter le capital par la création et l'émission de HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT (888) Parts Ordinaires émises aux deux souscripteurs actuels comme indiqué dans le tableau suivant):

SOUSCRIPTEUR ET SIEGE SOCIAL	NOMBRE DE PARTS	NOMBRE DE
	PREFERENTIELLES	NOUVELLES
	RACHETEES	PARTS
	ET ANNULEES	ORDINAIRES
	A 1 CHF	A 1 CHF
	CHACUNE	CHACUNE
CZ2 Tour S.à r.l., 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg	444	444
C8 La Tour S.à r.l., 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg	444	444
Total:	888	888

5. Les nouvelles Parts Ordinaires ont été entièrement libérées en utilisant la valeur nominale des HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT Parts Préférentielles rachetées et annulées.

A la suite de la conversion de parts préférentielles en parts ordinaires ainsi réalisée les alinéas 6.1.1 et 6.1.2 de l'article 6 des Statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital social

«6.1.1 VINGT-CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (25.488) parts ordinaires ayant chacune une valeur nominale de UN FRANC SUISSE (CHF 1.-) (les "Parts Ordinaires"); et

6.1.2 QUATRE MILLE CINQ CENT DOUZE (4.512) parts préférentielles ayant chacune une valeur nominale de UN FRANC SUISSE (CHF 1.-) (les "Parts Préférentielles")."

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation et la réduction du capital social (CHF 888.-) est évalué à EUR 552,266 (taux de change (median price) du 29 janvier 2008: CHF 1,- = EUR 0,62192).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente conversion de capital, est évalué approximativement à la somme de mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marcus Peter, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 février 2008, LAC / 2008 / 5800. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008077272/202/164.

(080088021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Open Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 83.684.

In the year two thousand and eight, on the seventh of March.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of "OPEN OCEAN S.à r.l.", incorporated pursuant to a deed of Maître Robert SCHUMAN, then notary residing in Differdange acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on August 24, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 193 of February 5, 2002.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on December 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1047 of June 4, 2007.

The meeting begins at ten thirty a.m., Mr. Jorrit Cromptvoets, lawyer, with professional address in Luxembourg, being in the chair,

Who appointed as secretary Mr. Raymond Thill, "maître en droit", with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three thousand four hundred and twenty-six shares with a par value of twenty-five euro each, representing the entire corporate capital of eighty-five thousand six hundred and fifty are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Decrease of the subscribed capital of the Company by sixteen thousand three hundred euro (EUR 16,300.-) in order to bring it from its present amount of eighty-five thousand six hundred and fifty euro (EUR 85,650.-) to an amount of sixty-nine thousand and three hundred and fifty euro (EUR 69,350.-) by the cancellation of six hundred and fifty two (652) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each owned by the Company.

2) Deletion of the nominal value of the shares.

3) Increase of the number of shares from 2.774 to 27.740.

4) To set the nominal value per share at two euro and fifty eurocent (EUR 2.50), in such a way that after this meeting the capital of the company of sixty-nine thousand and three hundred and fifty euro (EUR 69,350.-) is represented by twenty-seven thousand seven hundred and forty (27.740) shares with a nominal value of two fifty Euro (EUR 2,50) each.

5) Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation.

6) To record that the company has 3 managers A and 2 Managers B with effect from the resolution taken by the shareholders at the extraordinary shareholders meeting of 7 March 2003.

7) To ratify all decisions taken by the managers since 7 March 2003 within the execution of their mandate as decided in the aforementioned resolution.

8) To amend the articles of incorporation as follows:

Chapter III Management

Art. 11. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

The managers are of class A and B.

The company is validly bound by the signature of an A manager together with a B manager.

Art. 12. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for execution of their mandate.

Art. 13. Procedure.

13.1 The Board meets upon the request of one of the managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

13.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

13.4 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

13.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

13.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

13.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Chapter IV General Meetings of Shareholders

Art. 14. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions, each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at General Meetings by a special proxy holder.

Art. 15. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital. Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the majority of the votes representing three quarters of the corporate capital.

Art. 16. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 17. Part of the available profit may be assigned as a premium in favor of the managers by a decision of the share owners.

Art. 18. The fiscal year shall begin first of January and terminate 31st December of each year.

9) Former Chapter IV will become Chapter V.

10) Former Chapter V will become Chapter VI.

11) To amend the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Vistra Luxembourg S.à r.l

12) Miscellaneous

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolved to decrease of the subscribed capital of the Company by sixteen thousand three hundred euro (EUR 16,300.-) in order to bring it from its present amount of eighty-five thousand six hundred and fifty euro (EUR 85,650.-) to an amount of sixty-nine thousand and three hundred and fifty euro (EUR 69,350.-) by the cancellation of six hundred and fifty-two (652) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each owned by the Company by repayment of the corresponding amount to the shareholders.

This repayment to shareholders is governed by the article 69(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Second resolution

The general meeting resolved to delete the nominal value of the shares.

Third resolution

The general meeting resolved to increase of the number of shares from 2.774 to 27.740.

Fourth resolution

The general meeting resolved to set the nominal value per share at two euro and fifty eurocent (EUR 2.50), in such a way that after this meeting the capital of the company of sixty-nine thousand and three hundred and fifty euro (EUR 69,350.-) is represented by twenty-seven thousand seven hundred and forty (27.740) shares with a nominal value of two fifty Euro (EUR 2,50) each.

Fifth resolution

As a consequence of the four preceding resolutions, Article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at sixty-nine thousand and three hundred and fifty euro (EUR 69,350.-) represented by twenty-seven thousand seven hundred and forty (27.740) shares with a nominal value of two fifty Euro (EUR 2,50) each."

Sixth resolution

The general meeting resolved to record that the company has 3 managers A and 2 Managers B with effect from the resolution taken by the shareholders at the extraordinary shareholders meeting of 7 March 2003.

The A managers are:

- Mr Ulf Michael WIDENIUS,
- Mr Lars Allan LARSSON,
- Mr Karl David AXMARK.

The B managers are:

- Mr Roeland P PELS,
- Mr Bart ZECH.

The general meeting ratifies all decisions taken by the managers since 7 March 2003 within the execution of their mandate as decided in the aforementioned resolution.

Seventh resolution

The general meeting resolved to amend the articles of incorporation as follows:

Chapter III Management

Art. 11. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

The managers are of class A and B.

The company is validly bound by the signature of an A manager together with a B manager.

Art. 12. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for execution of their mandate.

Art. 13. Procedure.

13.8 The Board meets upon the request of one of the managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

13.9 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.10 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

13.11 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

13.12 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

13.13 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

13.14 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Chapter IV General Meetings of Shareholders

Art. 14. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions, each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at General Meetings by a special proxy holder.

Art. 15. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital. Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the majority of the votes representing three quarters of the corporate capital.

Art. 16. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 17. Part of the available profit may be assigned as a premium in favor of the managers by a decision of the share owners.

Art. 18. The fiscal year shall begin first of January and terminate 31st December of each year.

Eighth resolution

The general meeting resolved that Former Chapter IV will become Chapter V and Former Chapter V will become Chapter VI.

Ninth resolution

The general meeting resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Vistra Luxembourg S.à r.l

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven a.m..

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "OPEN OCEAN S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, alors notaire de résidence à Differdange agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 24 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 193 du 5 février 2002.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1047 du 4 juin 2007.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Jorrit Crompvoets, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille quatre cent vingt-six actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital souscrit de la Société à concurrence de seize mille trois cents euros (EUR 16.300,-) pour le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante euros (EUR 85.650,-) à un montant de soixante-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 69.350,-) par l'annulation de six cent cinquante-deux (652) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par la Société.

2) Suppression de la valeur nominale des parts.

3) Augmentation du nombre des parts de 2.774 à 27.740.

4) Fixation de la valeur nominale des parts à deux euros cinquante cents (EUR 2,50), de sorte qu'après la présente assemblée le capital social de soixante-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 69.350,-) est représenté par vingt-sept mille sept cent quarante (27.740) parts d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,50) chacune.

5) Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

6) Constatation que la société a 3 gérants A et 2 gérants B avec effet à la date de la décision des associés prise à une assemblée extraordinaire en date du 7 mars 2003.

6) Ratification de toutes les décisions prises par les gérants depuis le 7 mars 2003 dans l'exécution de leur mandat comme décidé dans la résolution précédente.

7) Modification des statuts comme suit:

Chapitre III Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les gérants sont de catégorie A et B La Société sera engagée par la signature d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Procédure.

13.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'un des deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

13.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

13.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

13.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

13.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et dans le cas où un ou plusieurs Gérants B ont été nommés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un Gérant B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

13.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou Visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

13.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Chapitre IV Assemblées Générales des Associés

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Art. 17. Une partie du bénéfice disponible peut être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de l'année suivante.

8) Le Chapitre IV deviendra le Chapitre V.

9) Le Chapitre V deviendra le Chapitre VI.

10) Modification du registre des associés de la Société pour refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnée à chaque gérant de la Société, tout employé de Vistra Luxembourg S.à r.l

11) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital souscrit de la Société à concurrence de seize mille trois cents euros (EUR 16.300,-) pour le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante euros (EUR 85.650,-) à un montant de soixante-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 69.350,-) par l'annulation de six cent cinquante-deux (652) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par la Société par remboursement du montant correspondant aux associés.

Ce remboursement est soumis aux dispositions de l'article 69(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des parts.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le nombre des parts de 2.774 à 27.740.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des parts à deux euros cinquante cents (EUR 2,50), de sorte qu'après la présente assemblée le capital social de soixante-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 69.350,-) est représenté par vingt-sept mille sept cent quarante (27.740) parts d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,50) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux quatre résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 69.350,-) représenté par vingt-sept mille sept cent quarante (27.740) parts d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,50) chacune.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de constater que la société a 3 gérants A et 2 gérants B avec effet à la date de la décision des associés prise à une assemblée extraordinaire en date du 7 mars 2003.

Les gérants A sont:

- Monsieur Ulf Michael WIDENIUS,
- Monsieur Lars Alian LARSSON,
- Monsieur Karl David AXMARK.

Les gérants B sont:

- Monsieur Roeland P PELS,
- Monsieur Bart ZECH.

L'assemblée générale ratifie toutes les décisions prises par les gérants depuis le 7 mars 2003 dans l'exécution de leur mandat comme décidé dans la résolution précédente.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts comme suit:

Chapitre III Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les gérants sont de catégorie A et B La Société sera engagée par la signature d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Procédure.

13.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'un des deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

13.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

13.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

13.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

13.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et dans le cas où un ou plusieurs Gérants B ont été nommés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un Gérant B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

13.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

13.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Chapitre IV Assemblées Générales des Associés

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Art. 17. Une partie du bénéfice disponible peut être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de l'année suivante.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide que le Chapitre IV deviendra le Chapitre V et que le Chapitre V deviendra le Chapitre VI..

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide que de modifier le registre des associés de la Société pour refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnée à chaque gérant de la Société, tout employé de Vistra Luxembourg S.à r.l

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à onze heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Cromptvoets, R. Thill, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 mars 2008 LAC/2008/10915. - Reçu douze euros

Eur 12.-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008077271/5770/370.

(080087991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**Atrading S.A., Société Anonyme,
(anc. Mass-Tech Holding AG).**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg B 106.447.

Im Jahre zweitausendacht, den neunten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "MASS-TECH HOLDING AG" mit Sitz in L-1818 Howald, 4, rue des Jones (Gebäude 11)

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. Februar 2004, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 644 vom 2. Juli 2004

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 106.447.

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Henri DA CRUZ, Privatebeamte, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Max MAYER, Privatebeamte, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herr Paul-Hubertus NELKE, Buchhalter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde begebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Änderung des Namens in ATRADING S.A.
2. Sitzverlegung nach L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.
3. Abänderung von Artikel 1 Absätze 2 + 3 der Satzung
4. Änderung des Gesellschaftszwecks und somit Abänderung von Artikel 2 der Satzung.
5. Abberufung von 2 Verwaltungsratsmitgliedern.
6. Ernennung von 2 neuen Verwaltungsratsmitgliedern.
7. Verschiedenes

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft in ATRADING S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Sitz nach L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha zu verlegen und infolge dieses Beschlusses und des vorherigen erhalten Absatz 2 + 3 von Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut:

" **Art. 1. Absatz 2.** Der Name der Aktiengesellschaft ist ATRADING S.A."

(Absatz 3) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt."

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und infolge dessen Artikel 2 der Satzung abzuändern wie folgt:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Waren aller Art und die Vermittlung von Warengeschäften und Geschäftspartnern.

Die Gesellschaft kann sich beteiligen unter irgendeiner Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, und alle anderen Anlagemöglichkeiten, wie den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf,

Zeichnung oder sonst wie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen tätigen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern zu tätigen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaft in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Sie wird alle Maßnahmen treffen, um ihre Rechte zu wahren und kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 alle Geschäfte und Handlungen vornehmen, die ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder dienlich sind."

Dritter Beschluss

Die Versammlung beruft mit sofortiger Wirkung Herrn Franc Smidt eingetragen unter Schmidt, und Herrn Igor Issaev als Verwaltungsratsmitglieder ab und erteilt ihnen Entlast.

Vierter Beschluss

Die Versammlung ernennt zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern bis zum Jahre 2010:

- a) Herrn Charles MOLITOR, Student, wohnhaft in L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha
- c) Frau Pierrette FILET, Privatbeamte, berufsansässig in L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 10.15 Uhr.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 950,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. DA CRUZ, M. MAYER, P. NELKE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2008. Relation: LAC/2008/23428. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Juni 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008077279/206/84.

(080088523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

DHC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.012.

In the year two thousand and eight, on the twenty fifth day of the month of April, before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg,

an extraordinary general meeting was held of the shareholders of "DHC Luxembourg IV S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, incorporated on 13th October 2006 by deed of M^e Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 2314 of 12 December 2006.

The articles have been amended several times and for the last time on 9th April 2008, by deed of M^e Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Laetitia Chaniol, juriste, residing in Luxembourg, and as scrutineer Isabel Kolb, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all

- (a) five thousand and seventy seven (5,077) Class B Shares,
- (b) thirteen thousand six hundred seventy (13,670) Class H Shares,
- (c) fifteen thousand one hundred and twenty (15,120) Class K Shares,
- (d) six thousand seven hundred and twenty one (6,721) Class T Shares,
- (e) fourteen thousand four hundred seventy eight (14,478) Class U Shares,
- (f) eight thousand and four (8,004) Class Z Shares, and
- (g) five hundred (500) Category X Shares,

(being a total of sixty three thousand five hundred and seventy (63,570) shares) in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from one million five hundred eighty nine thousand two hundred and fifty euro (€1,589,250) to one million eight hundred forty nine thousand four hundred seventy five euro (€1,849,475) by the issue of a total of ten thousand four hundred and nine (10,409) additional Class U shares, at an issue price per Class U share of twenty five Euro (€ 25) each, subscription to (and payment in cash of) the Class U shares so issued by the subscribers, as follows:

Subscriber	Number of Class U shares	Subscription Price EUR
Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited	3,010	75,250
Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited	3,246	81,150
Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited	781	19,525
Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited	2,803	70,075
Officers Nominees Limited	569	14,225
Total U shares	10,409	260,225

Consequential amendment of article 5 of the articles of association.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from one million five hundred eighty nine thousand two hundred and fifty euro (€1,589,250) to one million eight hundred forty nine thousand four hundred seventy five euro (€1,849,475) by the issue of a total of ten thousand four hundred and nine (10,409) additional Class U shares, at an issue price per Class U share of twenty five Euro (€ 25) each to be allocated to the capital account.

Thereupon the Subscribers, each represented by Ralph Beyer, prenamed, pursuant to a proxy dated 2008 (which shall be registered together with the present deed) subscribed to the class U shares so issued as set forth in the agenda to the meeting. The class U shares so issued are fully paid through the payment in cash of a total amount of two hundred and sixty thousand two hundred and twenty five euro (€260,225).

Evidence of the full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary. The meeting consequentially resolved to amend Article 5 of the articles of association to read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one million eight hundred forty nine thousand four hundred seventy five euro (€1,849,475) divided into five thousand and seventy seven (5,077) Class B Shares, thirteen thousand six hundred seventy (13,670) Class H Shares, fifteen thousand one hundred and twenty (15,120) Class K Shares, six thousand seven hundred and twenty one (6,721) Class T Shares, twenty four thousand eight hundred eighty seven (24,887) Class U Shares, eight thousand and four (8,004) Class Z Shares and five hundred (500) Category X Shares, each with a nominal value of twenty five Euro (€25)."

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 3,500 Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt cinq avril,

par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "DHC Luxembourg IV S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, constituée en date du 13 octobre 2006 suivant acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2314 du 12 décembre 2006.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 9 avril 2008 suivant acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire Laetitia Chaniol, juriste, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur Isabel Kolb, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que l'ensemble des

- (a) cinq mille soixante dix sept (5.077) Parts Sociales de Classe B,
- (b) treize mille six cent soixante dix (13.670) Parts Sociales de Classe H,
- (c) quinze mille cent vingt (15.120) Parts Sociales de Classe K,
- (d) six mille sept cent vingt-et-une (6.721) Parts Sociales de Classe T,
- (e) quatorze mille quatre cent soixante-dix-huit (14.478) Parts Sociales de Classe U,
- (f) huit mille quatre (8.004) Parts Sociales de Classe Z, et
- (g) cinq cent (500) Parts Sociales de Catégorie X,

(représentant un total de soixante-trois mille cinq cent soixante-dix (63.570) parts sociales émises dans la Société) étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société d'un million cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante euros (€1.589.250) à un million huit cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-quinze euros (€1.849.475) par l'émission d'un total de dix mille quatre cent neuf (10.409) parts sociales de Classe U supplémentaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune, souscription par les souscripteurs aux parts sociales émises de Classe U, comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales de Classe U	Prix de souscription EUR
Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited	3.010	75.250
Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited	3.246	81.150
Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited	781	19.525
Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited	2.803	70.075
Officers Nominees Limited	569	14.225
Total U shares	10.409	260.225

Modification conséquente de l'article 5 des statuts sociaux.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la décision suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société d'un million cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante euros (€1.589.250) à un million huit cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-quinze euros (€1.849.475) par l'émission d'un total de dix mille quatre cent neuf (10.409) parts sociales de Classe U supplémentaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune et devant être versées au compte de capital. Les Souscripteurs, chacun représenté par Ralph Beyer, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 2008 (qui doit être annexée au présent acte), ont souscrit aux parts sociales de Classe U ainsi émises tel que mentionné dans l'ordre du jour.

Les parts sociales de classe U nouvellement émises sont entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent soixante mille deux cent vingt-cinq euros (€260.225).

Preuve de l'entière libération du prix de souscription a été montrée aux parties soussignées.

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'Article 5 des statuts sociaux afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social émis et entièrement libéré d'un million huit cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-quinze euros (€1.849.475) représenté par cinq mille soixante-dix-sept (5.077) Parts Sociales de Classe B, treize mille six cent soixante-dix (13.670) Parts Sociales de Classe H, quinze mille cent vingt (15.120) Parts Sociales de Classe K, six mille sept cent vingt et une (6.721) Parts Sociales de Classe T, vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-sept (24.887) Parts Sociales de Classe U, huit mille quatre (8.004) Parts Sociales de Classe Z et cinq cent (500) Parts Sociales de Catégorie X d'une valeur nominale de vingt-cinq (€25) Euros chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à 3.500 euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Beyer, L. Chaniol, I. Kolb, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 30 avril 2008, WIL/2008/411. — Reçu mille trois cent un euros et treize cents = 1.301,13 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 mai 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008077263/2724/153.

(080088435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

THL GCO Investments IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.745.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008076712/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05475. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Galen Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.361.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076580/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05183. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.